

Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 8 février 2019

4^{ème} Commission

N° CP-2019-2-4-5

Service instructeur

DSOL - Direction de l'autonomie

Service consulté

DRS – UCB

Direction des Finances

Service Juridique

SUBVENTION AU PROJET TRISAN - RESEAU TRINATIONAL EN SANTE

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'allouer au projet transfrontalier TRISAN, porté par l'Euroinstitut de KEHL, une subvention d'un montant total de 5 000 € pour le développement d'un réseau trinational en santé et la réalisation d'actions d'interconnaissance des acteurs et des politiques sanitaires et médico-sociales dans l'espace du Rhin Supérieur. L'octroi et le versement de la participation départementale sont conditionnés à l'obtention du financement INTERREG Rhin Supérieur. La Présidente sera autorisée à signer tous documents relatifs aux fonds européens.

Présentation du projet de réseau trinational en santé TRISAN

Mis en place à l'initiative de la Conférence du Rhin Supérieur et porté par l'Euroinstitut de KEHL, il a pour but d'optimiser la coopération transfrontalière dans le champ de la santé, entendue au sens large, y compris médico-social. Il bénéficie d'un soutien financier européen dans le cadre du programme INTERREG Rhin Supérieur.

Concrètement, TRISAN œuvre à la mise en réseau des acteurs et à la diffusion de connaissances à l'échelle transfrontalière, notamment par :

- l'organisation de séminaires et ateliers thématiques,
- la réalisation d'études et d'analyses comparatives sur un sujet donné entre les 3 pays.

TRISAN a, entre autres, déjà travaillé sur la question de l'aide médicale d'urgence et de la dépendance.

Les services de la Direction de l'Autonomie ont contribué à l'élaboration de la partie française d'un guide de présentation des dispositifs de prise en charge de la dépendance, sont intervenus lors d'un colloque organisé mi-octobre 2018 à KARLSRUHE (présentation de l'outil SICODOM et participation à la table ronde finale sur l'intérêt de travailler en transfrontalier) et participent activement à l'organisation d'un colloque sur le bien vieillir et la prévention de la perte d'autonomie qui se tiendra à Bâle le 28 mars 2019.

Afin de poursuivre les activités et le réseau initié, une nouvelle demande de financement a été déposée auprès du programme INTERREG Rhin Supérieur, pour la période allant de juillet 2019 à juillet 2022. Le pré-formulaire déposé en septembre 2018 est joint en annexe. Le plan de financement indiqué n'était pas finalisé. Le Département a officiellement été sollicité pour participer à ce projet à hauteur de 5 000 €.

Description du projet «Plan d'action trinational pour une offre de santé transfrontalière» 2019 – 2022 :

Les objectifs poursuivis dans le cadre du nouveau projet sont les suivants :

- élaborer un guide sur les orientations stratégiques, la répartition des compétences pour disposer d'instruments de pilotage permettant de prioriser et d'identifier les champs de coopération pertinents,
- creuser les pistes de coopération pour une organisation transfrontalière d'une offre de soins de proximité et des potentiels de développement pour la promotion de la santé,
- renforcer la capacité à travailler ensemble dans le domaine de l'aide médicale urgente, notamment par la définition de protocoles d'interventions communes,
- mieux connaître et comprendre les flux de patients, potentiels et pratiques transfrontalières, élaborer des outils d'information sur les modalités de prise en charge des soins transfrontaliers,
- élaborer une boîte à outils sur la promotion de la santé en collaboration avec les experts, ainsi que sur les politiques de prévention des maladies contagieuses et non contagieuses ; mais aussi des protocoles transfrontaliers de concertation et d'action communes.

Ce projet rassemble de nombreux partenaires :

- Allemands : Ministerium für Soziales und Integration Baden-Württemberg, Ministerium für Soziales, Arbeit, Gesundheit und Demographie Rheinland-Pfalz, Regierungspräsidium Karlsruhe, Landkreis Lörrach, Landkreis Emmendingen, Landkreis Waldshut, Landkreis Breisgau-Hochschwarzwald, Stadtkreis Freiburg, Landkreis Ortenau, Landkreis Rastatt, Landkreis Karlsruhe, Stadtkreis Baden-Baden, Landkreis Gernersheim, Landkreis Südliche Weinstrasse (sollicité)
- Suisses : Cantons de Bâle Ville et Bâle Campagne, Argovie
- Français : ARS Grand Est, Région Grand Est, Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin (sollicités), Eurométropole Strasbourg (sollicité)
- Ainsi que les 4 eurodistricts (Pamina, Strasbourg Ortenau, Freiburg Centre Alsace, Eurodistrict trinational de Bâle)

Le coût total du projet s'élève à 1.082.248,00 €.

Le pré-formulaire joint en annexe a recueilli un avis favorable du groupe technique INTERREG Rhin Supérieur, réuni le 13 novembre 2018.

Le Département du Haut-Rhin a été sollicité par l'Euro-institut de KEHL, en décembre 2018, pour un cofinancement total à hauteur de 5 000 €.

Cette subvention ferait l'objet d'un versement unique à intervenir en 2020. Les crédits correspondants sont inscrits en autorisation de programme au budget départemental sur le programme I811 ligne 65-532-6574.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la 4^{ème} Commission Solidarité et Autonomie, réunie le 1^{er} février 2019.

En conclusion, il vous est proposé :

- d'approuver la participation du Département du Haut-Rhin à la mise en œuvre du projet « Plan d'action trinational pour une offre de santé transfrontalière », dont les

grands axes et objectifs figurent dans le document joint au présent rapport, via la participation de ses services compétents à diverses instances de réflexion notamment,

- d'allouer à l'Euro-institut de KEHL, une subvention maximale de 5 000 € pour la mise en œuvre de ce projet, sous réserve de l'obtention du financement européen INTERREG. Celle-ci fera l'objet d'un versement unique à intervenir en 2020. Aucune subvention départementale n'interviendra si ce dernier ne bénéficie pas du financement européen INTERREG Rhin Supérieur escompté,
- de m'autoriser, dans les limites précitées, à signer tous les documents relatifs aux fonds européens dont la signature serait rendue nécessaire pour faciliter ou permettre la mise en œuvre du projet susmentionné.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT